DIRECTION REGIONALE
DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
14 MAI 2009
RÉGION BOURGOGNE
Subdivision de MACON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION,
DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement
et de la concertation locale

Mâcon, le 7 MAI 2009

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'UN ETABLISSEMENT

VU le code de l'environnement, livre V, titre 1er,

VU, en date du 24 avril 2009, la déclaration de la Société SETFORGE LA CLAYETTE SOCIETE NOUVELLE, domiciliée 12 rue d'Anjou - 92517 BOULOGNE BILLANCOURT cedex, demandant le transfert à son profit de l'autorisation délivrée à la SAS SETFORGE LA CLAYETTE par arrêté préfectoral n° 07-04581 en date du 7 décembre 2007, concernant l'exploitation d'une usine de fabrication de pièces métalliques par forgeage située sur le territoire des communes de LA CLAYETTE et BAUDEMONT, route des forges.

DELIVRE RECEPISSE

à la Société SETFORGE LA CLAYETTE SOCIETE NOUVELLE de sa déclaration susvisée en lui rappelant qu'elle devra pour cette installation :

- observer strictement les prescriptions imposées au prédécesseur,
- se conformer à toutes celles qu'il serait reconnu utile de lui imposer par la suite, dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de la santé publiques.

Ces mêmes prescriptions ne peuvent, en aucun cas ni à aucune époque, faire obstacle à l'application obligatoire des dispositions édictées par le livre II du code du travail et des décrets subséquents pris en exécution dudit livre dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposées aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

Une copie du présent récépissé sera affichée dans les **mairies de LA CLAYETTE et BAUDEMONT**, pendant une durée minimum d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- **MM. les maires de LA CLAYETTE et BAUDEMONT**
- **M. l'inspecteur des installations classées - Groupe des subdivisions de Saône-et-Loire de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - 71000 MACON**
- **Société SETFORGE LA CLAYETTE SOCIETE NOUVELLE, 12 rue d'Anjou - 92517 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex**

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué,

Paul ROUSSET